

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **17 décembre 2018** à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2018-12-337

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Constatation de la validité de l'Avis de convocation et ouverture de la séance
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Résolution du Programme d'aide à la voirie local Volet - Projets particuliers d'amélioration
- 4 - Résolution acceptant la Programmation révisée à déposer au MAMH pour la TECQ 2014-2018
- 5 - Résolution pour renouveler un contrat de service avec Services sanitaires D. Fortier pour l'enfouissement des ordures
- 6 - Résolution pour payer la facture de CSE Incendie et Sécurité à la Municipalité de Saint-Romain
- 7 - Comptes à payer
- 8 - Demande de commandite du Centre magnétique Défi OSEntreprendre
- 9 - Résolution pour transferts budgétaires 2018
- 10 - VARIA
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte l'ordre du jour tel que présenté.
Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-338

3 - Résolution du Programme d'aide à la voirie local Volet - Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a fait une demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale pour l'exercice financier 2018-2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil de la municipalité de Stornoway approuve les dépenses d'un montant de 22 610 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-339

4 - Résolution acceptant la Programmation révisée à déposer au MAMH pour la TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

Et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-340

5 - Résolution pour renouveler un contrat de service avec Services sanitaires D. Fortier pour l'enfouissement des ordures

CONSIDÉRANT QUE Valoris n'a pas prolongé le contrat de service d'enfouissement des ordures pour les années jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu une offre de service de Services sanitaires Denis Fortier inc. au coût de 70 \$ par tonne métrique auquel s'ajoute les redevances gouvernementales et les taxes soit la TPS et la TVQ pour la période du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway veut renouveler l'entente jusqu'au 31 décembre 2020;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte l'offre de contrat de service de Services sanitaires Denis Fortier inc., en tenant compte du contrat de collecte en vigueur avec la MRC du Granit, le taux réservé à l'enfouissement pour l'année 2019, sera le taux de 2018, 70 \$, majoré selon l'IPC à compter de janvier 2019 et il en sera de même pour l'année 2020, le taux 2019 sera majoré selon l'IPC à compter de janvier 2020. À cela s'ajoutent les redevances gouvernementales et les taxes habituelles en vigueur soit la TPS et la TVQ. Le taux des redevances gouvernementales fixé par le MDDELCC qui s'applique sur l'enfouissement des déchets est également majoré annuellement;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le Contrat de service avec Services sanitaires Denis Fortier inc.;

QUE les montants d'enfouissement des ordures soient pris à même les sommes budgétées dans le poste *Enfouissement des ordures n°02-451-20-446*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-341

6 - Résolution pour payer la facture de CSE Incendie et Sécurité à la Municipalité de Saint-Romain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dans sa programmation des travaux de la TECQ 2014-2018, la fabrication d'un réservoir incendie et d'une borne sèche, #2018-05-139;

CONSIDÉRANT QUE certaines pièces de la borne sèche ont été commandées par la Municipalité de Saint-Romain;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture d'achat de pièces pour la borne sèche du nouveau réservoir incendie au 585 Route 108 Est à Stornoway, au montant total de 987,25 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes subventionnées ou attribuées aux travaux de la TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-342 7 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-343 8 - Demande de commandite au Défi OSEntreprendre

CONSIDÉRANT QUE le comité local du défi OSEntreprendre de la MRC du Granit sollicite présentement des partenaires pour les inviter à s'associer à ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le défi OSEntreprendre, depuis maintenant 20 ans, participe à l'essor de la culture entrepreneuriale partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mission d'OSEntreprendre est d'inspirer le désir d'entreprendre pour contribuer à bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la commandite au montant de 150 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisations autres organismes* n°02-110-00-990.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-12-344 9 - Résolution pour transferts budgétaires 2018

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires sont faits pour refléter les variations de dépenses dans l'année;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les transferts budgétaires suivants :

Administration générale

No de compte	Nom	Débiter	Créditer
02-130-00-347	Site internet	366,83	
02-130-00-670	Fournitures de bureau	2494,65	
02-130-00-726	Ameublement de bureau	379,99	
02-130-00-413	Vérification comptable		2217,78

02-130-00-340	Publicité, information et avis public	455,00	
02-130-00-310	Frais de déplacement directrice générale	200,00	
02-130-00-454	Formation et perfectionnement	368,69	
		3241,47	3241,47
Autres		Débiter	Créditer
02-190-00-412	Services juridiques	984,89	
02-190-00-494	Mise à jour livre et abonnement	742,40	
02-190-00-411	Services professionnels (ingénieurs)	1500,00	
02-190-00-995	Réclamations - dommages et intérêts	227,29	
		1727,29	1727,29
Sécurité publique		Débiter	Créditer
02-220-00-454	Formation -pompiers volontaire	3000,00	
02-220-02-442	Incendie - intervention payés autres mun		3000,00
Voirie municipale		Débiter	Créditer
02-320-03-521	Creusage fossés	4000,00	
02-320-03-524	Camion transport terre fossé	7000,00	
02-320-04-621	Rechargement de gravier	4358,96	
02-320-00-721	Changement ponceau	5410,00	
02-320-00-515	Location niveleuse		2768,96
02-320-00-516	Location de machineries, véhicules et matériels		11000,00
02-320-00-620	Matières brutes - Gravier, sable, asphalte, ciment		7000,00
		20	20
		768,96	768,96
Divers		Débiter	Créditer
02-210-00-441	Services de la Sûreté du Québec	5084,00	
02-414-00-521	Entretien et réparation	690,00	
02-451-10-690	Bacs à ordures	274,00	
02-330-00-516	Location -matériels, véhicules		1500,00
02-340-00-526	Entretien et réparations		400,00
02-340-00-640	Pièces et accessoires		300,00
02-412-00-310	Déplacement du personnel		100,00
02-412-00-526	Ent.et rép. - Machineries, outillage et équipement		995,00
02-451-20-446	Enfouissement des ordures		2550,00
02-453-00-446	Service de collecte sélective		203,00
		6	6
		048,00	048,00
Arrosage jardinières et concierge village-relais		Débiter	Créditer
02-140-00-141	Rémunération des officiers d'élections	4726,00	
02-140-00-454	Formation et perfectionnement	600,00	

02-140-00-670	Fournitures pour élection	1000,00	
02-220-00-454	Formation -pompiers volontaire	1000,00	
02-320-00-141	Rémunération - inspecteur municipal	4000,00	
02-340-00-726	Nouvel éclairage	1260,00	
02-702-20-459	Paysagement	1585,00	
02-610-01-141	Salaire arrosage jardinières		1800,12
02-610-01-222	Régie des rentes du Québec - Employeur		49,94
02-610-01-232	Assurance-emploi - Employeur		32,77
02-610-01-242	Fonds des services de santé - Employeur		76,78
02-610-01-252	CSST - Employeur		34,89
02-610-01-262	RQAP- Employeur		13,84
02-610-01-310	Frais de déplacement		122,76
02-620-00-970	Comité de développement		10000,00
02-622-00-141	Rém. Conciergerie Village-relais		1500,00
02-622-00-222	Régie des rentes Employeur		100,00
02-622-00-232	Assurances emploi Employeur		20,00
02-622-00-242	FSS employeur		60,00
02-622-00-252	CSST - Village- relais		25,00
02-622-00-262	RQAP Employeur		10,00
02-622-00-453	Tests d'eau Village Relais		290,00
02-622-00-522	Construction et ent. Bâtiment		34,90
			14 14
		171,00	171,00
		49	49
	TOTAL	956,72	956,72

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - VARIA

Aucun sujet ajouté.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2018-12-
345

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Renald Béliveau et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée à 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.